

Madrid, le 27 octobre 2021

Autres Informations Pertinentes
LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A.

Changement de siège social et
Convocation Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le RDL 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 3/2020 du BME MTF Equity concernant les données à fournir par les entreprises en croissance, par la présente, LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A : (désormais « Lleida.net » ou « la Société » ou « l'entreprise »), met à votre disposition les informations suivantes, élaborées sous la responsabilité de l'expéditeur et ses administrateurs :

Le conseil d'administration de Lleidanetworks Serveis Telemàtics S.A.
(la « Société »), qui eut lieu le 26 octobre 2021, est parvenu aux accords suivants :

- a) Déplacer le siège social de la société au 56, rue Téllez, local C à Madrid.
- b) convoquer l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui aura lieu à l'Hotel AC Atocha à Madrid, le 29 novembre 2021 à 10 heures, en première convocation, soit le 30 novembre si le quorum nécessaire n'est pas atteint, même endroit et heure, en deuxième convocation, afin de délibérer et, le cas échéant, d'adopter des accords sur les questions comprises dans l'ordre du jour joint dans la communication suivante :

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,
À Madrid, le 27 octobre 2021.
Francisco Sapena Soler
PDG et Président du Conseil

Date : 2021.10.27
18:20:36 +02'00'



LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Convocation Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Par résolution du Conseil d'administration de Lleidanetworks Serveis Telemàtics S.A. (la « société ») du 26 octobre 2021, se convoque l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui aura lieu à l'Hotel AC Atocha à Madrid, le 29 novembre 2021 à 10 heures, en première convocation, soit le 30 novembre 2021 si le quorum nécessaire n'est pas atteint, même endroit et heure, en deuxième convocation, afin de délibérer et, le cas échéant, d'adopter des accords concernant les questions comprises dans le suivant :

Ordre du jour

Premier.- Approbation, le cas échéant, de l'acquisition directe par la Société de 100% du capital social de la société commerciale INDENOVA S.L. aux fins de l'article 160.f) de la loi sur les sociétés de capitaux.

Deuxième.- Délégation de pouvoirs pour l'exécution de l'acquisition approuvée, le cas échéant, au point précédent de l'ordre du jour.

Troisième. - Demandes et questions.

Quatrième.- Rédaction, lecture et, le cas échéant, approbation, du compte rendu de la réunion.

Complément d'information de la Convocation

Les actionnaires qui représentent, au moins, cinq pour cent du capital social pourront demander à ce que soit publié un complément d'information à la présente convocation de l'Assemblée générale des actionnaires, incluant un ou plusieurs points de l'ordre du jour. L'exercice de ce droit devra s'effectuer au moyen d'une notification faisant foi, qui devra être reçue au domicile social de la société, sis à Madrid, 42, rdc, calle General Lacy, dans un délai de cinq jours à compter de la publication de la présente convocation.

Droit de présence et de représentation

Pourront assister à l'Assemblée, de droit, les titulaires d'action figurant comme tel sur le Registre comptable d'inscriptions en compte, cinq jours avant l'Assemblée, ce dont ils pourront attester soit via la carte d'assistance dédiée, soit via un certificat expédié par l'une des entités autorisées juridiquement, soit via tout autre document, conforme au droit, qui atteste de son statut d'actionnaire. Les actionnaires qui ne peuvent assister personnellement à l'Assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par une autre personne, en respectant les conditions et formalité requises par les Statuts sociaux et la loi espagnole de Sociétés par action.

Droit d'information

Tout actionnaire a le droit d'examiner et d'avoir accès, au siège social ou par envoi, immédiat et gratuit, aux documents suivants soumis à l'approbation ou diffusés pour information de l'Assemblée générale :

- La présente convocation.



Lleida.net

La Primera Operadora Certificadora

ES: http://www.lleida.net/docs/inversores/es/20211027b_HRelev.pdf
EN: http://www.lleida.net/docs/inversores/en/20211027b_HRelev.pdf
ZH: http://www.lleida.net/docs/inversores/zh/20211027b_HRelev.pdf

- Le texte intégral des propositions d'accords correspondants aux points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Jusqu'au septième jour précédant l'assemblée générale, les actionnaires pourront solliciter le conseil d'administration à propos des sujets abordées par l'ordre du jour, des informations ou clarifications qu'ils estiment devoir être précisées, ou formuler par écrit les questions qu'ils estiment pertinentes. Nous rappelons aux actionnaires que la première convocation de l'Assemblée générale aura lieu à la date, l'horaire et le lieu précisés ci-dessous.

À Madrid, le 26 octobre 2021.- Le Président du Conseil d'administration. Francisco José Sapena Soler